

LA DIRECTRICE GENERALE

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières et des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière, modifié,

VU le décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des accompagnants éducatifs et sociaux et du corps des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière,

Considérant l'avis d'ouverture du recrutement sans concours d'Agents des Services Hospitaliers Qualifiés sur le portail des concours de la Fonction Publique Hospitalière en date du 08 septembre 2025, en vue de pourvoir 35 postes.

DECIDE

Article 1° : La commission de sélection de recrutement sans concours d'Agents des Services Hospitaliers Qualifiés organisés par le CHU de Montpellier est fixée comme suit :

- Madame Ambre RICCHINI, Attachée d'Administration Hospitalière, Responsable Formation Continue et Développement Professionnel, Direction des Ressources Humaines et de la Formation, CHU de Montpellier,
- Madame Maud SALLET, Attachée d'Attaché Hospitalière, Cadre Administratif du Pôle Gériatrie, CHU de Montpellier,
- Madame Mathilde LAPEYSSONIE, Attachée d'Administration Hospitalière du Parcours Professionnel, Direction du Développement Professionnel, Direction des Ressources Humaines, CHU de Nîmes,

Article 2° : Madame de Directrice des Ressources Humaines et de la Formation Continue est chargée de l'exécution de la présente décision.

Montpellier, le 7 août 2025,

P/ La Directrice Générale et par délégation

La Directrice Adjointe en charge du Pilotage
RH et des Organisations

Pascale CUBERES

